

AFFAIRE N° 21

OBJET : A.E.P. DE SAINT-DENIS - AMENAGEMENT DES HAUTS
PROGRAMME 1984

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je sou mets à votre approbation le projet établi par le bureau d'études SEC MO relatif aux travaux de création d'un réseau d'eau potable à "la Colline" au Brûlé (1ère tranche : Refoulement Couderc/Lacroix).

L'opération est estimée à deux millions de francs et sera financée de la façon suivante :

- subvention FIDOM (30 %)	600 000 F
- emprunt CRCAMR	1 400 000 F

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ainsi que son mode de financement
- de m'autoriser à :
 - * solliciter la subvention ainsi que l'emprunt correspondant
 - * lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS :

- Travaux Publics : avis favorable : ces travaux vont permettre d'améliorer et de renforcer l'alimentation du Brûlé en libérant une centaine de branchements.
- Finances : favorable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Reçu à la Préfecture

le 08/03/1984